



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-MOT-036

Déposé le : 24.06.18

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Des dépenses parcimonieuses et des investissements judicieux dans le domaine social.

Texte déposé

Dans son document « Concepts et normes de calcul de l'aide sociale » la conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) recommande les montants suivants pour le forfait d'entretien d'un ménage :

Ces montants font du canton de Vaud (ex aequo avec le Lichtenstein) le canton qui octroie les montants les plus hauts en termes de forfait d'entretien. En comparaison pour une personne seule : Genève octroie CHF. 977.- , Zurich CHF. 986.- et Berne CHF. 977.-. Alors que Vaud octroie CHF. 1110.-

A la lumière de ces informations la motion demande la modification des forfaits d'entretien en annexe du RLASV afin de les faire correspondre aux recommandations du CSIAS.

Les sommes ainsi épargnées pourraient être réinvesties dans des programme d'aide à la réinsertion professionnelle afin que leurs bénéficiaires puissent retrouver plus rapidement leur indépendance financière.

Commentaire(s)

Le canton de Vaud fait du « Vaud finish », il a un forfait supérieur aux les normes CSIAS. Afin d'assurer la pérennité du filet social et par égard pour les contributeurs finançant ces mesures, le canton devrait privilégier des mesures efficaces pour la réinsertion. En effet, au vu des normes publiées par la Conférence suisse des institutions d'actions sociales, il ne fait aucun doute que économies pourraient être réalisées sur les forfaits d'entretien du RI.

Les montants ainsi épargnés pourraient être utilisés dans des mesures d'insertion professionnelle. qui permettraient à leurs bénéficiaires de retrouver plus vite une indépendance financière. L'idée étant d'investir davantage dans la formation.

Conclusions

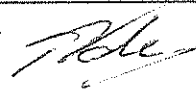
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | ☒ |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | ☐ |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE | ☐ |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | ☐ |

Nom et prénom de l'auteur :

Volet Pierre

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

B.2.2 Montants recommandés pour le forfait pour l'entretien d'un ménage à partir de 2017*

Taille du ménage	Echelle d'équivalence	Forfait ménage/ mois en francs à partir de 2017	Forfait pers./ mois en francs à partir de 2017
1 personne	1.00	986.-	986.-
2 personnes	1.53	1'509.-	755.-
3 personnes	1.86	1'834.-	611.-
4 personnes	2.14	2'110.-	528.-
5 personnes	2.42	2'386.-	477.-
par personne supplémentaire		+200.-	

- * Le forfait pour l'entretien 2017 correspond au forfait pour l'entretien 2013 et aux modifications des normes décidées au 01.01.2016. L'adaptation au renchérissement de 0.4% au 01.01.2015 n'a pas été reprise. En 2017, le montant destiné à couvrir les besoins de base des prestations complémentaires à l'AVS/AI ne sera pas adapté, par conséquent, le forfait pour l'entretien de l'aide sociale ne connaîtra pas d'adaptation au renchérissement.

Comme spécifié dans ce document « Le principe des montants forfaitaires permet aux bénéficiaires de gérer eux-mêmes leurs revenus et d'en assumer la responsabilité. »

Or, le canton de Vaud est nettement plus généreux avec ces forfaits. Selon le barème RI en annexe du règlement d'application de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action vaudoise (RLSAV) les montants suivants sont octroyés :

BAREME RI

FORFAIT : entretien et intégration sociale

Taille du ménage	Forfait par mois
1 personne	1'110.-
2 personnes	1'700.-
3 personnes	2'070.-
4 personnes	2'375.-
5 personnes	2'660.-
6 personnes	2'910.-
7 personnes	3'160.-
personne supplémentaire	+ 250.-

Supplément de Fr. 200.- par personne dès la troisième personne âgée de 16 ans révolus dans le ménage (art. 22 al. 1, let. b et 28)

FORFAIT : frais particuliers

Fr. 50.- pour une personne seule

Fr. 65.- pour un couple

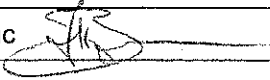
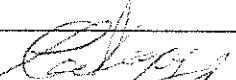
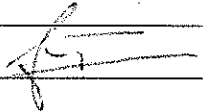
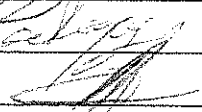
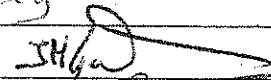
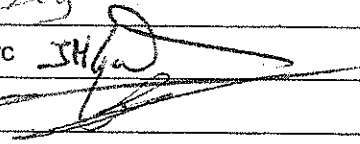
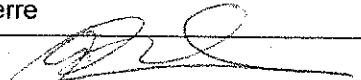
Fr. 65.- pour une famille monoparentale

FORFAIT : entretien jeunes adultes 18-25 ans (art. 31 al. 2bis LANSV)

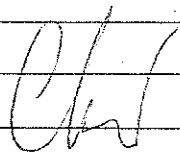
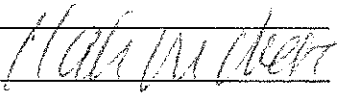
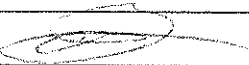
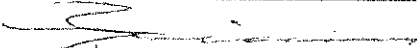
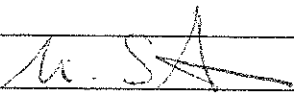
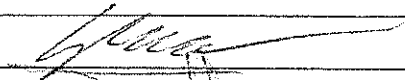
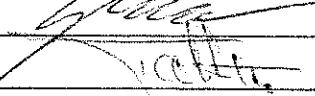
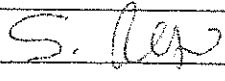
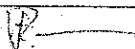
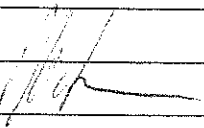
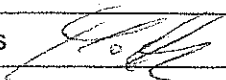
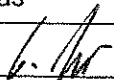
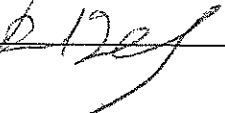
Fr. 789.-

Supplément forfaitaire Fr. 197.-

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Evéquoz Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre 	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe 	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc 	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Cretegnny Laurence 	Gay Maurice 
Bolay Guy-Philippe 	Croci Torti Nicolas 	Genton Jean-Marc 
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe 
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessementet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory 	Gross Florence 
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel 	Guignard Pierre
Cachin Jean-François 	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice 	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole 
Labouchère Catherine 	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier 	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick 
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric 
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas 
Masson Stéphane 	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline
Matter Claude 	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trollet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane 	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise 	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André 	Vuilleumier Marc 
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François 	Rubattel Denis	Zünd Georges 
Neumann Sarah	Ruch Daniel 	Zwahlen Pierre